

PROGRAMME DE FORMATION PRÉPARATOIRE À LA CATÉGORIES « CS » DU PERMIS DE CONDUIRE

La conduite supervisée permet l'obtention du permis B :

- véhicules dont le PTAC (poids total en charge) est inférieur ou égal à 3,5 tonnes, pouvant être affecté au transport des personnes ou des marchandises,
- véhicules pouvant comporter neuf places assises au plus (siège du conducteur compris).

Autorise comme le permis B à conduire les mêmes véhicules avec une remorque :

- dont le PTAC n'excède pas 750 kilogrammes,
- si le PTAC (poids total autorisé en charge) excède 750 kg, le poids de la remorque ne doit pas être supérieur au poids du véhicule, et le PTAC de l'ensemble ne doit pas excéder 3,5 tonnes.

La conduite supervisée se choisit à partir de 18 ans, au moment de l'inscription chez Conduite CLERC, pendant la formation après la validation de l'enseignant de la conduite et/ou après un échec à l'épreuve pratique.

La conduite supervisée a pour objectifs d'approfondir avec l'enseignant de la conduite les comportements qui permettront de mieux appréhender les risques et d'apprendre à un rythme adapté au candidat.

La formation théorique :

La formation théorique porte sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur le comportement du conducteur.

Cette formation (entraînement au code) pourra être suivie dans les locaux de l'école de conduite avec un support média tel que DVD, Box, des supports réactualisés régulièrement, avec un enseignant ou via Internet (option).

La formation théorique porte sur :

- la vigilance et les attitudes à l'égard des autres usagers de la route ;
- les effets dû à une consommation d'alcool, de drogues et de médicaments sur la conduite ;
- l'influence de la fatigue sur la conduite ;
- les risques liés aux conditions météorologiques et aux états de la chaussée ;
- les usagers vulnérables ;
- les spécificités de certaines catégories de véhicules et les différentes conditions de visibilité de leur conducteur
- les gestes de premiers secours ;
- les précautions à prendre en montant et en quittant son véhicule
- le transport d'un chargement et de personnes ;
- la réglementation relative à l'obligation d'assurance et aux documents administratifs liés à l'utilisation du véhicule.

Les cours thématiques :

Les cours seront dispensés, dans les locaux de l'école de conduite, par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

Les thématiques traitées sont les suivantes :

- les effets dû à la consommation d'alcool, de drogues et de médicaments sur la conduite
- l'influence de la fatigue sur la conduite
- les risques liés aux conditions météorologiques aux états de la chaussée ;
- les usagers vulnérables ;
- la pression sociale (publicité, travail...)
- la pression des pairs

La formation pratique :

- Une leçon d'évaluation (1 heure) effectuée à l'auto-école sur un logiciel dédié permet de déterminer le nombre de leçons nécessaire pour l'obtention du permis de conduire et élaboration du contrat de formation.
- 20 heures de formation conduite minimum. A la fin de ma formation, l'enseignant délivre l'attestation de fin de formation INITIALE
- Ensuite, la phase de conduite accompagnée débute par un rendez-vous préalable de 2 heures : Il réunit l'élève, installé au poste de conduite, l'enseignant à ses côtés et l'accompagnateur assis à l'arrière, afin de « réaliser le passage de relais » entre l'enseignant de la conduite et l'accompagnateur.

La durée de la phase de conduite supervisée est libre (il n'y a ni minimum ni maximum de temps), l'élève n'est pas tenu de parcourir un nombre défini de kilomètres avec son accompagnateur. Il n'y a donc aucun minimum imposé par la loi, on peut choisir de faire la conduite supervisée pour une courte période aussi bien que pour une très longue. Toutefois, la conduite supervisée est valable uniquement sur le territoire français. Le véhicule utilisé pour la conduite supervisée doit être muni d'un disque « conduite accompagnée ». L'élève est soumis aux mêmes limitations de vitesse que les jeunes conducteurs.

Cours de conduite avec moniteur diplômé et voiture double commande, respect du programme REMC avec 4 compétences à atteindre :

- 1- Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul
- 2- Appréhender la route et circuler dans des conditions normales
- 3- Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers
- 4- Pratiquer une conduite autonome sûre et économique

Chaque compétence et sous-compétence seront traitées en abordant les points suivants :

- Le pourquoi ;
- Le comment ;
- Les risques ;
- Les influences de l'entourage et du mode de vie de l'élève ;
- Les pressions exercées par la société, telles que la publicité, le travail... ;